**Note à établir sur le papier à en-tête de la Société**

**NOTE DE SERVICE**

**Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**

**Destinataires**: salariés de la Société

**Objet** : document unique d’évaluation des risques professionnels

**Date** : Indiquez la date de la note de service

En application de l’article R. 4121-4 du Code du travail, les salariés sont informés que le document unique d’évaluation des risques professionnels (DUERP) peut être librement consulté, à l’adresse suivante :

* Mentionnez l’adresse en précisant également le lieu où se trouve le DUERP (ex. bureau de la direction, service comptabilité, etc.).

La présente note de service sera affichée dans tous les lieux de travail.

Bien cordialement,

**Pour la Société**

Indiquez les prénom et nom du signataire

Indiquez le mandat social ou le poste du signataire